

DECISION N° 2023 - 20

CAF SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PLUSIEURS EQUIPEMENTS  
POUR RELAI PETIT-ENFANCE DE CRESCENDO

é

\*\*\*\*\*

**Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,**

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** les dispositifs d'aide à l'investissement de la CAF SEINE-MARITIME ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de solliciter une aide pour l'acquisition de plusieurs équipements pour le relai petite-enfance de Crescendo, prévue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, soit : des cache-radiateurs et un module de création d'activités pour le RPE.

**ARTICLE 2 :** de signer la convention financière de la CAF Seine-Maritime.

**ARTICLE 3 :** de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 03 AVR. 2023

Catherine FLAVIGNY

Maire  
Conseillère départementale

